



Programme de bourses de recherche CCA 2019

Guide de présentation de candidature

Tout candidat au programme de bourses de recherche du Centre Canadien d'Architecture doit remplir le formulaire de demande officiel en ligne. La demande doit être rédigée en français ou en anglais. Toute demande reçue en ligne doit comporter l'ensemble des documents indiqués ci-dessous :

- **Formulaire de demande en ligne**
- **Projet de recherche** (environ 1.000 mots), comportant un titre et une description du projet de recherche, la proposition devrait donner un aperçu de l'état de la recherche déjà faite sur le sujet, ainsi qu'un bref énoncé sur son lien avec le CCA et un paragraphe sur le produit attendu (que ce soit une publication, un projet concret ou curatoriale, etc.).
- **Échéancier du projet (environ 500 mots)** : l'échéancier devrait démontrer la faisabilité du projet de recherche pour une résidence de un à trois mois au CCA.
- **Curriculum vitae (max. 3 pages)** : Le CV devrait souligner les affiliations et les postes occupés présent et passés, ainsi que les recherches et les projets pertinents à la candidature. La liste des publications devrait être chronologique et divisée en catégories. Les projets devraient mentionner tous les participants, ainsi que le rôle du candidat.
- **Courte biographie**, (environ 150 mots). La biographie doit souligner le lien entre le projet proposé et les travaux précédents du candidat.
- **Publications ou Portfolios (max 10 MB)**. Un exemple de travail écrit (livres, ou essais), ou projet (design, curatoriale) que le candidat considère comme le plus représentatif de son travail.
- **le nom de trois référents potentiels** : ces personnes doivent pouvoir évaluer les projets de recherche présents et passés du candidat. Aucune lettre de recommandations n'a été requise au moment de la candidature.

Le CCA répondra à toute question qui lui sera adressée par écrit relativement à la préparation de la demande. Les formulaires de demande et l'ensemble des documents annexés doivent être envoyés via le portail en ligne du CCA au plus tard le **dimanche 16 septembre 2018 à 17 heures** (heure normale de l'est). Les candidatures envoyées par télécopie, par courrier électronique ou par la poste ne sont pas acceptées. Seules les candidatures soumises via le portail en ligne sur le site web du CCA sont acceptées.

Notification de la décision aux candidats : novembre 2018.



Programme de bourses de recherche CCA 2019

Modalités d'accueil et subvention

Objectif du programme

L'objectif du programme est d'offrir un lieu et des ressources pour mener des recherches innovantes et de haut niveau, ainsi qu'un contexte d'échanges et de débats. Le chercheur, de niveau postdoctoral, ou ayant une expérience de travail équivalente, est invité au CCA afin d'y poursuivre ses recherches personnelles qui mettent à profit les ressources documentaires de la Collection et de la Bibliothèque du CCA. Dans une volonté d'approfondir les liens entre l'architecture, l'urbanisme, le paysage et le design et les humanités, le CCA a assoupli ses programmes de manière à être mieux adapté à l'accueil de chercheurs, de praticiens et de créateurs culturels de formations diverses dans des domaines touchant à l'environnement bâti et à différents stades de leurs carrières.

Engagement

Il est demandé au chercheur de présenter sa recherche en cours lors d'une présentation publique et est invité à s'impliquer dans les autres activités estivales organisés par le CCA (discussion, séminaires, ateliers,...). À la fin de son séjour, il est demandé au chercheur de soumettre un bref rapport écrit au sujet de son séjour de recherche.

Autres activités

La subvention de recherche est accordée pour une période de recherche à plein temps sur le sujet présenté dans la proposition soumise par le chercheur. Le chercheur ne doit donc entreprendre aucune activité incompatible avec la recherche à plein temps pendant son séjour au CCA.

Processus de sélection

Les chercheurs devront passer par un processus de sélection en deux étapes : une pré-sélection par le comité consultative et une entrevue par le comité curatoriale du CCA. Les candidats seront jugés sur la qualité, l'originalité et la pertinence de leur projet, particulièrement la qualité de leur contribution intellectuelle au domaine. La durée de la période de recherche sera déterminée sur base de sa faisabilité et au regard des ressources de la bibliothèque et de la Collection du CCA.

Résidence

Le programme accueille le chercheur pour une résidence de un à trois mois. La période de résidence pour 2019 s'étale officiellement du 1 juin au 31 août 2019. En cas de conflit avec le calendrier universitaire, le candidat peut proposer une autre date d'arrivée. Il est demandé au chercheur d'être en résidence principalement au CCA durant la durée de son mandat et de participer activement aux activités estivales du CCA.

Bourses

Le montant de la subvention de recherche est de 5.000 \$ CAN, quel que soit la situation professionnelle du candidat. Le chercheur recevra un paiement au début de chaque mois de son séjour. Ces paiements serviront à couvrir les frais de séjour et de logement. Les montants des subventions de recherche sont adéquats par rapport au coût de la vie à Montréal (voir aussi " Logement " plus bas).



Impôt sur le revenu

Le CCA se conforme aux dispositions fiscales canadiennes et québécoises. Les chercheurs doivent prendre note que dans certains cas, le paiement des subventions de recherche pourrait être assujéti à une retenue d'impôt à la source. Le Canada a conclu des conventions fiscales avec divers pays. Le paiement de l'impôt sur le revenu au Canada, au Québec et/ou dans le pays de résidence du chercheur dépendra des dispositions stipulées dans ces conventions. Les chercheurs résidents du Canada sont assujétiés aux dispositions fiscales canadiennes et à celles de leur province de résidence.

Logement

La subvention de recherche vise à couvrir les frais de séjour et de logement. Le CCA fournira de l'information et aidera le chercheur à trouver un logement avant son arrivée. Au moment d'aller sous presse, en mai 2018, un appartement confortable et meublé situé dans les quartiers environnant le CCA ou dans le grand Montréal se loue entre 1.300 \$ et 1.800 \$ CAN par mois, incluant le coût du chauffage et les charges de copropriété.

Frais de déplacement

Le CCA remboursera au chercheur le prix d'un billet d'avion aller-retour pour Montréal en classe économique. Le chercheur qui voyage en voiture recevra une indemnité de kilométrage jusqu'à concurrence du prix d'un billet d'avion aller-retour en classe économique de sa ville de résidence à Montréal.

Frais de transport de matériel

Le CCA remboursera les frais de transport, par route ou par air, du matériel d'étude et des articles personnels du chercheur, à l'aller et au retour.

Assurance médicale

Le CCA ne couvre pas les coûts d'une assurance médicale pour le chercheur. Il est recommandé au chercheur de souscrire à une telle assurance pour lui et sa famille durant son séjour à Montréal. Le CCA fournira au chercheur de l'information relative aux assureurs locaux.

Permis de travail

Le chercheur qui n'est pas citoyen canadien est responsable d'obtenir les visas et permis de travail exigés selon sa nationalité, son pays de résidence et la durée de son contrat. Les citoyens étrangers qui possèdent déjà ou posséderont un permis de travail canadien au moment de leur candidature ou lorsqu'ils prévoient être en résidence au CCA ont la responsabilité de vérifier comment obtenir un statut légal approprié avec le CCA. Le CCA fournira de l'aide à la demande de visa ou de permis de travail auprès de Citoyenneté et Immigration Canada.



Équipement

Le CCA fournit au chercheur un bureau individuel privé. Un téléphone est aussi fourni pour le travail, ainsi qu'une indemnité mensuelle d'un maximum de 50 \$ CAN couvrant les frais d'appels interurbains. Le chercheur aura accès, dans les limites d'une utilisation courante, à un photocopieur et à un télécopieur, et bénéficiera du service de courrier. Le chercheur devra venir avec son propre ordinateur portable.

Renouvellement

Les subventions de recherche du CCA ne sont pas renouvelables.

Le présent document, bien que contenant des renseignements exacts au moment d'aller sous presse, n'entraîne aucune obligation juridique pour le CCA. Il sera proposé au chercheur un contrat régi et interprété selon les lois de la Province du Québec et les lois fédérales du Canada applicables au moment de la signature.

Pour tout renseignement :
Centre Canadien d'Architecture
Division Recherche
1920, rue Baile
Montréal, Québec
Canada H3H 2S6
Tél. 514 939 7001
studium@cca.qc.ca